



POINT COVID 13/12

Se tenait ce 13 décembre le dernier point Covid de l'année 2021 présidé par la ministre Amélie de Montchalin.

Aucune nouveauté ni nouvelle annonce. Si ce n'est des remerciements appuyés envers les agent.es publics et leur mobilisation depuis maintenant près de deux ans, un message appuyé envers les agent.es dans les hôpitaux et à celles et ceux qui assurent la campagne vaccinale.

Pour Solidaires, les « mercis » ne suffisent très clairement pas. Et a par ailleurs dénoncé le fait que de nombreux établissements hospitaliers demandent aujourd'hui à des agent-es vaccinés mais malades du Covid d'aller travailler. Une nouvelle fois, situation inadmissible dans un secteur déjà durement touché et épuisé.

Point d'actualité depuis les annonces du 1er Ministre :

La période actuelle est marquée par une très forte vigilance au regard de l'évolution du virus (+ de 40000 cas) qui semble « décroître relativement après une très forte croissance il y a de cela trois semaines ». Pour autant, la pression s'accroît sur les hôpitaux où les plans blancs se déclinent.

La ministre a partagé un ressenti de grande lassitude et de fatigue collective face à une crise qui prend des allures de routine...

S'agissant de la vaccination en tant que telle. A ce jour, 15 millions de personnes sont vaccinées et les projections portent à 20 millions avant début 2022.

La priorité collective absolue est la protection des agent.es. Pour ce faire, A. de

Montchalin a insisté sur le fait de faciliter la vaccination des agent.es publics, mais aussi de leurs proches. Elle a rappelé le dispositif de facilitation qui se concentre sur :

- les ASA pour vaccination de soi-même et de ses proches
- les ASA, dans les 24 heures de l'injection, en cas d'effets secondaires.

Solidaires a indiqué qu'au-delà des paroles, il faut s'assurer que les faits suivent bien. En effet, de nombreux retours sont intervenus sur les difficultés faites aux agent-es à se voir accorder des ASA pour garde d'enfants de plus de 6 ans au ministère de la Justice, ou post vaccination dans certaines collectivités ou dans l'Education nationale...

Si l'accès à la vaccination est une priorité, il est indispensable que la ministre s'assure que les textes sont bien appliqués.

Outils à disposition des équipes et agent.es :

Gestes-barrière :

La ministre a rappelé l'importance de respecter les gestes-barrière lesquels même s'ils sont prosaïques s'avèrent néanmoins efficaces. Outre le port du masque, il ne faut pas minimiser les aérations régulières, et le recours aux capteurs de CO2. Sur ce dernier sujet, Solidaires a rappelé que ces capteurs, malgré les annonces en grande pompe, sont très peu déployés et que leur usage reste pour le moins discrétionnaire.

Télétravail :

Le télétravail dans la période est bien celui inscrit dans le cadre de l'accord. Il s'agit donc du télétravail déployé sur la base du volontariat. Les agent.es publics qui télétravaillaient 1 à deux jours par semaine, peuvent télétravailler jusqu'à trois jours s'ils le souhaitent.

Une attention cependant, au regard du plafond de l'indemnisation de 220 euros par an.

Sur ce sujet, la ministre a lancé un sondage Ipsos afin d'éclairer sur la situation réelle de quantités de télétravail pratiquées et sur le niveau de connaissances des agent.es sur le protocole mis en œuvre et ses déclinaisons dans les différents pans de la FP. Cette enquête fera l'objet d'un retour bilan le 6 janvier 2022.

Réunions dans les services :

- Priorité aux réunions en visio ou audio, si le présentiel est maintenu il doit respecter les règles de distanciation (4 m² par personne dans la pièce) et le respect des gestes barrières.
- Les moments de convivialité, dans le cadre professionnel, sont suspendus.

PLF- PLFSS 22 :

Dans le cadre des discussions, désormais achevées et de la sortie imminente des projets de lois de finances 2022, le jour de carence en cas de Covid est toujours suspendu et devrait l'être jusqu'à la fin de l'épidémie. Cette suspension reste applicable jusqu'au 31 décembre 2022, sauf si sortie d'épidémie et publication d'un décret pour sa "ré" application.

Politique "Santé mentale" :

Seule véritable annonce de la ministre lors de cette réunion est celle de la mise en œuvre d'une politique interministérielle de santé mentale qui permette de prévenir et détecter les souffrances psychiques. L'objectif étant de diffuser des outils de repérage et d'alertes de situations mais aussi de former des agent.es publics à des "premiers secours" pour soutenir, orienter et trouver des solutions.

Masques :

A la suite de plusieurs organisations s'exprimant sur les dotations en masques dans les administrations etc, Solidaires a indiqué que des commandes de masques par exemple à la Coop des Masques pourraient être une bonne chose.